



Communiqué

Communiqué de presse

Jeudi 20 septembre 2012

Du compost avec du plastique dedans, ce n'est pas du compost !

Les associations de protection de l'environnement et les associations de riverains se mobilisent pour que l'Union européenne n'encourage pas le pseudo-compost issu de nos poubelles et produit par la technologie du TMB[1]. Une technologie poussée par le lobby du traitement des déchets.

La société civile a jusqu'au vendredi 21 septembre pour donner son avis à propos des documents de travail transmis par le Joint Research Center (JRC), centre de recherche de l'Union Européenne, qui étudie les critères de sortie du statut de déchets qui seront appliqués aux composts. Mercredi 19 septembre, vingt-six associations de protection de la nature et de l'environnement et des associations riveraines d'unités de TMB se sont regroupées pour envoyer une lettre au JRC, aux eurodéputés et au Ministre de l'agriculture français pour exprimer leur inquiétude face à l'option qui semble être retenue : accepter les « composts » issus des ordures ménagères en mélange comme des « produits » commerciaux.

Un compost pollué, ça ne peut pas devenir un produit

La directive cadre sur les déchets de 2008 prévoit que certains « déchets » peuvent devenir des « produits » s'ils respectent certains critères. Cette procédure est actuellement étudiée pour les composts, ce qui est très pertinent quand on parle de composts issus de la fermentation de déchets organiques. Malheureusement, elle est également étudiée pour les « composts » issus du mélange des ordures ménagères via des installations de « traitement mécano-biologique » (TMB). Cette option est soutenue par des industriels français du traitement des déchets.

Le tri à la source plutôt qu'une technologie polluante

Si une telle option est retenue, la Commission risquerait de donner un coup d'accélérateur à une technologie polluante[2], coûteuse et peu efficace. Rappelons que le compost produit par le TMB contient des impuretés physiques (plastique, verre) et des métaux (cadmium, mercure). Pourtant d'autres solutions existent : le compostage à domicile et de proximité et la collecte sélective des bio-déchets. Celle-ci est meilleure pour l'environnement et responsabilise davantage le citoyen. La Directive Cadre Déchets de 2008 engage les Etats-membres à développer la collecte sélective des bio-déchets, qui est pratiquée dans de nombreux pays, mais très peu en France.

Pour Penelope Vincent-Sweet, pilote du réseau Déchets, « *Mettre un compost de mauvaise qualité, ou de qualité médiocre, sur les sols compromet leur qualité à long terme. Les agriculteurs en sont bien conscients puisque, d'une part, ils ont refusé, en 2010, de signer une Charte sur les composts qui autorisait les composts issus du TMB. D'autre part, le cahier des charges de l'agriculture biologique exclut ces pseudo-composts.* »

Pour Bruno Genty, président de FNE, « *Autoriser, voire encourager, le TMB est une fuite en avant. L'argent du contribuable devrait plutôt être investi dans le développement du compostage à domicile et de proximité et de la collecte sélective des bio-déchets des ménages.* »